



04 JUL. 2016

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU BUDGET

LE SECRETAIRE D'ETAT

Paris, le

29 JUIN 2016

Nos réf. :

Vos réf. : Votre lettre du 25/11/2015

Madame la Députée,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du ministre des finances et des comptes publics sur vos préoccupations concernant le devenir de la brigade des douanes d'Agen.

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) se doit d'adapter son dispositif de surveillance afin d'apporter des réponses pertinentes à l'évolution permanente du phénomène criminel qu'il s'agisse des secteurs de fraude eux-mêmes ou des modes opératoires employés. Le projet stratégique dont s'est dotée cette direction pour fixer ses grandes orientations à horizon 2018 s'inscrit dans cette cohérence. Ce document prévoit ainsi de resserrer le maillage des brigades terrestres pour augmenter leurs capacités opérationnelles et d'engager la mise en place de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail.

Le positionnement de la brigade d'Agen ne lui permet pas actuellement de participer de façon significative à la lutte contre la fraude : l'A62 entre Toulouse et Bordeaux est déjà contrôlée par la brigade de Montauban, mieux située à l'intersection de cet axe avec l'A20, tandis que la RN21 est surveillée en proximité des Pyrénées par la brigade de Tarbes et, plus au Nord, par celle de Périgueux.

C'est à partir de ce constat que s'inscrit la décision, qui a reçu mon accord, de regrouper les brigades d'Agen et d'Arcachon au sud du département de la Gironde, sur un site dont le choix est encore à l'étude. Le regroupement de ces deux unités, qui comptent parmi les plus petites du réseau national de surveillance douanier, permettra en effet d'obtenir une taille critique nécessaire à la conduite d'interventions plus efficaces, centrées sur les principales zones de fraude, et mieux sécurisées pour les agents. Il participe également d'une répartition plus rationnelle des périmètres de contrôle avec les brigades de Montauban et de Tarbes en Midi-Pyrénées et de Bassens en Gironde. Si, toutefois, un consensus ne pouvait être trouvé pour l'implantation de la nouvelle brigade, les deux unités seraient alors, dans un premier temps, regroupées sur le site d'Arcachon.

Madame Lucette LOUSTEAU
Députée de Lot-et-Garonne
2, rue Jeanne d'Arc
47000 AGEN

La mise en œuvre de la fermeture de la brigade d'Agén, prochainement soumise à l'examen d'un comité technique local, sera progressive, c'est-à-dire étalée dans le temps jusqu'en 2018. Certains agents seront alors partis en retraite. En tout état de cause, les six agents actuellement en poste dans cette unité bénéficieront de dispositions spécifiques d'accompagnement social, conformes à l'accord majoritaire conclu le 2 mars 2015 avec certaines organisations syndicales de la DGDDI.

Je tiens à préciser que cette mesure n'affectera pas le développement de l'aéroport d'Agén où la douane continuera d'assurer, comme actuellement, ses missions de contrôle sur les vols « hors Schengen ».

Enfin, la douane reste présente à Agén à l'appui d'un bureau de douane, service public de proximité auprès duquel les opérateurs du commerce extérieur et les usagers peuvent réaliser leurs formalités douanières et fiscales, dont la pérennité vient d'être confirmée.

La douane est un maillon essentiel de la chaîne de sécurité de nos concitoyens. C'est pourquoi le Président de la République a décidé, suite aux attentats de Paris, un renforcement substantiel des moyens de la DGDDI dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Comme il l'a annoncé le 16 novembre dernier, la douane procédera à 1 000 recrutements supplémentaires en deux ans dont la moitié dès 2016. Ils seront affectés prioritairement à la surveillance terrestre et au renseignement. La DGDDI a immédiatement modifié et adapté ses programmes de recrutement pour concrétiser cet engagement et ouvrira donc plus de 1 700 postes à ses concours en 2016 et 2017 contre 700 initialement prévus. Les effectifs douaniers enregistreront ainsi une croissance réelle en 2016 comme en 2017, ce qui constitue une véritable inflexion de tendance.

Parallèlement, une enveloppe additionnelle de près de 45 millions d'euros sera dédiée au renforcement de la sécurité des douaniers et de leurs moyens d'investissement pour les années 2016 et 2017.

Le projet « Douane 2018 » est un projet stratégique d'ensemble, structurant pour l'avenir de l'administration des douanes, qui a pour but de conforter ses missions économiques, fiscales et de protection tout en lui donnant un cap pour en moderniser les modalités d'exercice. A ce titre, il s'inscrit pleinement dans la démarche de modernisation de l'action publique engagée par le Gouvernement.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Cordialement,



Christian ECKERT